

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER

SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA VILLE ET DE LA CITOYENNETÉ

Instruction du 16 avril 2024
relative à la mise en œuvre de Quartiers d'été 2024 - Vacances olympiques et paralympiques

NOR : IOMB2409696C

*La secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer
et du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargée de la ville,
et auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer, chargée de la citoyenneté*

à

*Mmes et MM. les préfets de région
Mmes et MM. les préfets de département*

*En copie pour information :
Mme la directrice générale des collectivités locales
Mmes et MM. les préfets délégués pour l'égalité des chances
et sous-préfets chargés de la politique de la ville*

Pièces jointes :
- Deux annexes

En 2023, grâce à votre mobilisation, plus de 1 670 000 habitants, dont 54,2% de jeunes (0/25 ans), ont participé à l'opération Quartiers d'été. Ce sont plus de 9 834 actions dont 758 séjours qui ont été organisés par les associations et collectivités territoriales partenaires.

Ainsi, le dispositif Quartiers d'été est reconduit en 2024 et doit permettre la mise en œuvre des priorités suivantes :

- la promotion de l'activité physique et sportive, annoncée Grande Cause Nationale 2024 par le Président de la République. Quartiers d'été doit être mobilisé pour soutenir des actions socio-sportives et/ou qui concourent à la promotion des valeurs de l'olympisme au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) avec une attention particulière portée aux publics féminins et séniors ;
- l'articulation avec les orientations du ministère de la culture pour l'été culturel, du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse pour les vacances apprenantes et du ministère de l'intérieur et des outre-mer dans le cadre de la stratégie nationale la prévention de la délinquance.

Les actions devront également :

- favoriser les activités intergénérationnelles et familiales ;
- promouvoir les valeurs de la République et la citoyenneté ;
- sensibiliser aux enjeux liés à la transition écologique ;
- prévoir la mixité systématique des publics et la promotion de l'égalité femmes/hommes, notamment par la définition des modalités spécifiques de mobilisation de ces publics.

Les modalités d'actions doivent privilégier :

- des rencontres et activités inter-quartiers ;
- des activités en soirée, les week-ends et en août ;
- des séjours.

Vous élaborerez, d'ici le 13 mai 2024, une stratégie départementale proposant une programmation pour l'ensemble des quartiers prioritaires de votre département en associant, dans la mesure du possible, l'ensemble des parties prenantes aux contrats de ville (collectivités territoriales, associations, conseils citoyens, bailleurs sociaux, etc.) pour concourir aux objectifs définis dans ce cadre.

Afin de permettre le pilotage national, dans le cadre de la procédure d'instruction, les actions doivent être identifiées sur l'outil Gispro Quartiers d'été 2024 selon la nomenclature : « *Quartiers d'été 2024 (hors séjours)* » ou « *Quartiers d'été 2024 (séjours)* ».

Compte tenu de la convergence des objectifs et des publics, certaines des actions inscrites historiquement dans le dispositif VVV sont désormais à intégrer dans les stratégies départementales Quartiers d'été.

Votre stratégie devra prévoir un volet communication afin, d'une part, d'identifier les actions labellisées Quartiers d'été, notamment celles dédiées aux Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024, et, d'autre part, de valoriser la mobilisation de l'Etat dans les quartiers prioritaires. La communication pourra être adaptée selon les saisons en outre-mer. Les projets relatifs aux JOP devront être valorisés sous la marque-ombrelle Vacances olympiques et paralympiques. L'ensemble des informations est disponible sur la page internet <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/quartiers-dete-1153>.

Vous pourrez solliciter l'appui de l'agence nationale de la cohésion des territoires pour vous accompagner dans l'élaboration de ces stratégies territoriales. Celles-ci sont à transmettre à l'adresse quartiersdete@anct.gouv.fr en précisant les initiatives les plus innovantes ou exemplaires pour permettre leur valorisation.

Vous effectuerez le report des données d'activité départementales (annexe n° 2) afin de contribuer au bilan national du dispositif. Les directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), les secrétariats généraux pour les affaires régionales (SGAR) et les directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) pour les territoires d'outre-mer seront chargés de consolider ces données à l'échelle régionale pour les départements de l'Hexagone et de la Corse. Un bilan régional est attendu pour le 4 novembre 2024 et sera à transmettre à l'adresse quartiersdete@anct.gouv.fr.

Fait le 16 avril 2024.

Sabrina AGRESTI-ROUBACHE

ANNEXE n°1 : DECLINAISON DE L'OPERATION QUARTIERS D'ETE 2024

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/quartiers-dete-1153>

Priorités thématiques

PROMOUVOIR L'ETE OLYMPIQUE

Dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, vous pourrez vous appuyer sur les *maisons sport santé situées* dans vos territoires ainsi que sur les associations socio-sportives et les fédérations sportives afin de favoriser la pratique d'activités sportives et physiques. Vous pourrez également soutenir, en lien avec les institutions et structures locales, l'ouverture en soirée, le weekend et en août de certains équipements sportifs.

FAVORISER L'ACCES A LA CULTURE

Vous articulerez les actions *Quartiers d'été* et celles du dispositif *Été culturel* piloté par le ministère de la Culture. Cet appel à projets a pour objectif de proposer une programmation culturelle territorialisée permettant aux habitants de participer à des ateliers, des rencontres, des spectacles, des visites, etc. Vous trouverez les informations nécessaires à cette adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Demarches-en-ligne/Par-type-de-demarche/Appels-a-projets-candidatures/Ete-culturel>

A titre d'exemple, vous pourrez également :

- diffuser largement l'information sur le *Pass culture* accessible sur la plateforme <https://pass.culture.fr/> ;
- favoriser l'ouverture des institutions culturelles à des horaires élargis ou décalés et les actions « hors les murs » ;
- mobiliser le dispositif *C'est mon patrimoine*.

ACCOMPAGNER LE DEPART EN VACANCES

Les séjours participent à la politique de mobilité des jeunes et des familles des quartiers prioritaires et s'articulent notamment dans le cadre du partenariat avec l'Agence nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) qui copilote avec l'ANCT l'appel à projet *Explore l'Europe*. Vous trouverez les informations nécessaires sur cette page : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/explore-leurope-1121>

Dans le cadre du dispositif *Ville Vie Vacances/Solidarité Internationale (VVV/SI)*, vous pourrez soutenir les projets collectifs d'échanges et de solidarité menés par des jeunes âgés de 15 à 25 ans et portés par une association française, en partenariat avec une association étrangère. Les modalités d'instruction des dossiers VVV/SI sont disponibles sur le site internet du FONJEP <https://www.fonjep.org/>, rubrique « solidarité internationale ».

ARTICULER QUARTIERS D'ETE ET VACANCES APPRENANTES

Les *Vacances apprenantes*, pilotées par le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse, ont pour objectif d'assurer la consolidation des apprentissages et de contribuer à l'épanouissement des enfants à travers des activités culturelles, sportives et de loisirs, encadrées par des professeurs et des acteurs de l'Education populaire. Elles se déclinent en plusieurs dispositifs : *Ecole ouverte*, stages de réussite ou encore *Colos apprenantes*. Vous veillerez à bien identifier et orienter les enfants des quartiers et leurs familles vers les dispositifs prévus. Vous trouverez les informations nécessaires à cette adresse : <https://www.education.gouv.fr/ecole-ouverte-4664>



Le site [education.gouv.fr](https://www.education.gouv.fr) propose également un point d'entrée vers les colos apprenantes : <https://www.education.gouv.fr/les-colos-apprenantes-foire-aux-questions-340946>

SOUTENIR LA PARENTALITE

Quartiers d'été peut renforcer certains dispositifs de soutien à la parentalité notamment en direction des familles monoparentales.

PROMOUVOIR LES ACTIONS EN SANTE

En lien avec les ateliers santé ville, les conseils locaux de santé mentale et les médiateurs santé, les actions pourront avoir comme objectif de :

- renforcer l'accès aux soins ;
- organiser des ateliers de prévention;
- encourager les échanges pour mieux prendre en compte la souffrance psycho-sociale, prévenir l'isolement.

PROMOUVOIR LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Vous pourrez mobiliser les acteurs locaux qui agissent sur les sujets liés à l'environnement notamment :

- des initiatives autour de l'agriculture et de la végétalisation urbaine ;
- la valorisation et sensibilisation au patrimoine naturel, à la biodiversité, actions autour de l'économie circulaire, des écogestes, de la qualité de l'alimentation et des filières locales ;

Vous veillerez à favoriser des modes de transport plus écologiques, notamment dans le cadre de séjours.

FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET L'ENTREPREUNARIAT DANS LES QUARTIERS

Vous veillerez à mobiliser l'ensemble des acteurs, des dispositifs en matière d'emploi et solliciter les entreprises de proximité pour qu'elles proposent des rencontres avec des professionnels et des visites de leurs locaux.

Communication

L'ANCT peut être amenée à communiquer sur le dispositif *Quartiers d'été* à l'instar de l'opération 2023 : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/un-ete-riche-en-activites-pour-les-jeunes-des-quartiers-prioritaires-1198>

Les porteurs de projets labellisés *Quartiers d'été* 2024 s'engagent à :

- mettre en œuvre une politique de communication et d'information via, le cas échéant, leur site Internet ou tous moyens efficaces pour faire connaître localement leurs programmations estivales (mobilisation des médias de quartiers, campagne d'affichage public, intermédiation orale, distribution de programmes ...);
- mentionner le soutien du ministère de la Ville par l'utilisation des logos adéquats ;
- communiquer sur la plateforme <https://acteurs.lagrandeequipe.fr>.

Territoires et publics concernés

Sont concernés l'ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Vous veillerez particulièrement à proposer une offre au public des 12-25 ans et à prévoir des activités favorisant l'implication des jeunes et des femmes.

Pilotage

Le préfet de département est pilote du dispositif, en lien étroit avec les collectivités territoriales. Il désignera un chef de projet, membre du corps préfectoral, en charge de l'animation et de la coordination de l'opération *Quartiers d'été* 2024.

AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES

